



action paulienne sur descendants

Par **mafaure**, le **19/11/2011** à **22:58**

Bonjour,

Cela fait plus de 5 ans que je poursuis une personne physique à me régler le montant de plus de 40000 euros qu'il a été condamné à me régler. Entre le jugement et la signification à ce monsieur, il s'est écoulé plusieurs pendant lesquels il a organisé son insolvabilité; tout ses biens ont disparu par magie ! Or dernièrement, son fils unique, au chômage depuis plusieurs années a, comme par hasard, acheté une superbe propriété; curieusement c'est son père qui y habite alors que le fils continue d'être locataire en hlm.

Question : Puis-je engager une action paulienne et, si oui, comment m'y prendre pour avoir des preuves ?

Merci pour vos conseils.

Par **Claralea**, le **19/11/2011** à **23:30**

Lire ce lien qui pourrait vous aider dans votre demarche <http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/action-paulienne-moyen-protoger-creanciers-2140.htm>